



VOUS AVEZ CHOISI DE

VOUS MARIER À L'ÉGLISE...

Le personnel de la paroisse du Bon-Pasteur s'en réjouit et sera heureux de vous accompagner dans cette belle étape de votre vie à deux.

Au Québec, le mariage catholique est à la fois civil et religieux et comporte plusieurs étapes :

1. Vérifier la disponibilité de l'église et d'un célébrant (prêtre ou diacre) pour la date choisie en contactant la responsable au 819 375-1812 poste 2005.
2. Remplir le formulaire "Projet de mariage" et le retourner dès que possible.
3. Fournir les documents suivants :
 - a. Vos certificats de naissance émis par l'état civil
 - b. Vos certificats de baptême et de confirmation ⁽¹⁾ récents (de 6 mois)
 - c. La preuve qu'il y a eu dissolution d'une première union ((si applicable).)
 - d. L'attestation de participation à une session de préparation au mariage. ⁽²⁾

Tous ces documents peuvent être envoyés par courriel à : dbpsecretariat@cgocable.ca

4. Rencontrer le célébrant au moins deux mois avant la date du mariage pour l'enquête pré-nuptiale. Lors de cette rencontre, il vous remettra un livret contenant les textes liturgiques qui vous permettront de personnaliser la cérémonie selon vos souhaits.
5. Si vous résidez dans une autre paroisse, nous transmettrons le « Supplique et rescrit » ⁽³⁾ au curé ou prêtre modérateur de votre paroisse afin d'obtenir son autorisation écrite.
6. Acquitter les frais exigés avant le mariage. Une facture vous sera envoyée.

MESSAGE IMPORTANT :

Le tarif pour la célébration du mariage est de **500 \$**. Les dépenses additionnelles, telles que les honoraires des chantres, de l'organiste et des autres musiciens, sont à la charge des mariés.

À la cathédrale, un organiste titulaire est en poste. Vous devrez prendre entente avec Claude Beaudoin au 819 944-2588, si vous désirez de l'orgue lors de votre mariage.

De plus, le programme détaillé de votre célébration doit être transmis au moins **un mois avant la date** du mariage. Vous pouvez également organiser la participation des lecteurs et des servants de messe.

⁽¹⁾ Il se peut que vous deviez compléter votre initiation chrétienne en recevant le sacrement de la confirmation. Renseignez-vous sur la marche à suivre auprès de la responsable.: mlivernoche@diocese-tr.qc.ca

⁽²⁾ Il s'agit d'une étape importante qui est fortement recommandée.

⁽³⁾ Le « supplique et rescrit » doit provenir du diocèse où votre mariage sera célébré.